

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2024, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour Rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	66 704,69
Pour Rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	77 755,69

Soldes d'exécution

<b>Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :</b>	255 172,82
<b>Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :</b>	172 753,97

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
<b>En dépenses pour un montant de :</b>	453 716,00
<b>En recettes pour un montant de :</b>	109 171,15

Besoin net de la section d'investissement

<b>Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :</b>	156 076,72
---	------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le conseil municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section

Compte 1068

<b>Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :</b>	156 076,72
--	------------

Ligne 002

<b>Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :</b>	94 432,94
--	-----------